




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28 / 05 / 2025

Dossier complet le : 05 / 06 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-696

1 Intitulé du projet

Protection de la RD205 contre l'érosion marine à l'Est de la plage de Moustique à Saint-Louis - Marie-Galante

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Conseil Départemental de la Guadeloupe

Raison sociale

N° SIRET

2 2 9 7 1 0 0 1 7 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LOSBAR

Prénom(s)

Guy

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11 a) Ouvrages et aménagement côtiers destinés à combattre l'érosion	La protection de la RD205 implique la reprise de l'enrochement existant ou la création d'un nouvel enrochement sur un linéaire de 200 m.
11 b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Le projet sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 4.1.2.0 de la Loi sur l'eau.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le tracé de la RD205 sera légèrement dévié côté terre sur la moitié est du linéaire concerné (environ 100 m). Le décalage maximal de l'axe est d'environ 2,5 m par rapport à l'existant. Ce recul permettra d'élargir l'emprise pour le traitement du talus côté mer.

Le linéaire côtier comporte un enrochement ancien et dégradé sur une distance d'environ 140 m. Cet enrochement sera repris et le talus situé au-dessus sera reprofilé jusqu'à la crête. Cette partie haute sera plantée pour recréer une bande végétale pluristratifiée dont l'objectif sera d'assurer l'intégration paysagère et écologique du confortement tout en renforçant sa stabilité. Ce principe d'enrochement en partie basse, associé à des plantations en partie haute, sera étendu sur un linéaire de 30 m à l'est et à l'ouest de l'enrochement actuel.

Sur l'ensemble du linéaire, une banquette plantée sera créée en pied de talus au-devant de l'enrochement. Les objectifs de la banquette seront : dissipation de l'énergie de la houle, stabilisation du sable en pied d'enrochement, masquage visuel de l'enrochement et expérimentation d'une solution de génie écologique pour la protection anticipée de talus littoraux.

Le projet prévoit la réorganisation du stationnement sur le site et l'aménagement d'un belvédère panoramique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du projet est de sécuriser la RD205 vis-à-vis de l'érosion du trait de côte à l'est de la plage de Moustique.

Le site est caractérisé par des enjeux écologiques et paysagers importants. Le projet cherche donc également à expérimenter des solutions innovantes de renforcement du littoral contre l'érosion, en associant génie civil et génie écologique en proportions adaptées au contexte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux sera décomposée en 4 étapes :

1°) Reprofilage du talus à 3/1.5, reprise de l'enrochement existant limitée à 2 m de hauteur en pied de talus et extension aux secteurs qui en sont aujourd'hui exempts.

2°) Aménagement d'un belvédère panoramique : le belvédère sera construit à l'aplomb du talus et en encorbellement de l'enrochement. De dimensions 9 x 6 m, il sera composé d'une structure en IPN, d'un solivage et d'un platelage bois. Deux places de stationnement adjacentes au belvédère seront créées. Des potelets en bois rouge implantés avec une interdistance de 2 m sur l'accotement côté mer protégeront le talus du stationnement sauvage.

3°) Plantation du haut de talus : la création du talus forestier s'apparentera à une opération de renaturation. Elle impliquera de jeunes plants forestiers (10-20 cm) dont la petite taille sera compensée par une densité importante (à minima 1 pl./m²) et par la pose d'un paillage biodégradable (toile de coco ou équivalent) pour éviter la concurrence des adventices pendant la première année. Quelques arbres seront plantés en baliveaux (1,8 m de hauteur) pour les espèces qui existent à cette taille en pépinière (Poirier pays, Catalpa, Bois d'Inde, Bois carré). La palette végétale retenue pour le talus forestier est présentée en Annexe 5.

4°) Création de la banquette en pied d'enrochement : d'une largeur de 3 à 4 m et d'une hauteur de 0,8 à 1 m, la banquette sera maintenue par des matériaux naturels (ex : gaulettes de Campêche tressées). Une toile de coco sera disposée en arrière du tressage pour mieux retenir le sable. La palette végétale retenue pour la banquette en pied d'enrochement est présentée en Annexe 5. Elle sera composée d'espèces psammophiles et tolérantes aux sols salés et aux embruns. Des plantes tapissantes (Patates bord-de-mer, Sporoboles) joueront un rôle important de maintien du sable en surface.

Les phases de travaux nécessitant l'intervention d'engins mécaniques seront réalisées depuis la route.

La durée totale du chantier est estimée entre 8 et 12 mois

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le trait de côte à l'Est de la plage de Moustique sera enroché sur une longueur de 200 m et sur une hauteur de 2 m. Sur l'ensemble de ce linéaire, le talus au-dessus de l'enrochement sera planté sur plusieurs strates afin de recréer un talus forestier.

La banquette en pied de talus viendra progressivement masquer l'enrochement qui disparaîtra rapidement de la vue depuis la mer. La végétation pourrait déborder de la banquette d'origine pour gagner la plage par elle-même et ainsi renforcer l'écran naturel face à l'énergie des vagues.

Le stationnement réorganisé permettra d'accueillir deux véhicules à hauteur du belvédère panoramique. D'une surface de 54 m², celui-ci sera ainsi accessible directement depuis la RD205. Il offrira un point de vue avancé sur l'anse de Mays.

Côté route, le talus sera protégé de l'intrusion des véhicules par des potelets en bois rouge.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration Loi sur l'eau au titre de la rubrique 4.1.2.0 concernant les ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu (montant des travaux supérieur ou égal à 160 000 mais inférieur à 1 900 000€).

Les parcelles situées de part et d'autre de la RD205 dans la zone du projet appartiennent à la forêt domaniale du littoral. Le projet pourrait donc être soumis à autorisation de défrichement. Les terrains en forêt domaniale côté mer, au nord de la RD205, feront l'objet des opérations d'enrochement, de reprofilage du talus et de renaturation avec l'implantation du belvédère panoramique. La surface concernée est d'environ 1 865 m². Les terrains en forêt domaniale côté terre, au sud de la RD205, seront impactés par le léger décalage de la RD et accueilleront le nouveau caniveau. La surface concernée est d'environ 410 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeur
Longueur de l'enrochement	200 m
Hauteur enrochée	2 m
Longueur de talus forestier renaturé	200 m
Largeur maximale du talus forestier renaturé	10 m
Longueur de banquette végétale en pied d'enrochement	200 m
Largeur de banquette végétale en pied d'enrochement	4 m
Surface de helvédère aménagée	54 m ²
Coût estimé des travaux	1 150 000 euros

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité (75 m environ) mais à l'extérieur de la ZNIEFF de type I "Petite barre de l'île de Marie-Galante et bois de Saint-Louis" (ZNIEFF 010000024)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	commune de Saint-Louis de Marie-Galante. Le projet s'insère dans l'espace remarquable du littoral "Pointe du Cimetière" et sur le site "Marais de la Rivière du Vieux Fort" du Conservatoire du Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Saint-Louis approuvé par l'arrêté du 12 juillet 2012.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé par l'arrêté du 12 juillet 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de déblai lié au reprofilage du talus côtier est estimé à 5 000 m ³ . La couche de forme sera composée de tuff (800 m ³). L'enrochement sera composé de petites roches (350 m ³ - 700 t) sur lesquelles seront posées des grosses roches (2 500 m ³ - 5 000 t). Les matériaux seront prioritairement acheminés à partir de la carrière de Grand-Bourg.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le reprofilage du talus et la reprise de l'enrochement nécessiteront la coupe de quelques arbres le long du linéaire fortement érodé. Ces spécimens sont relativement jeunes mais trop imposants pour être transplantés. Leur perte sera compensée par la replantation du talus forestier. Les travaux entraîneront ces perturbations (bruit, vibrations, etc.) sensibles pour la faune et en particulier pour les pontes de tortues marines. Ils auront donc lieu entre décembre et mars, lorsque l'activité de ponte et la plus faible. Les plantations prévues dans le cadre du projet participeront à recréer des habitats et des continuités écologiques sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pied d'enrochement est calé sur la ligne du trait de côte actuel. Seule la banquette en pied d'enrochement sera réalisée sur un espace pouvant être considéré comme maritime. Le léger décalage de la RD205 côté terre impactera de façon marginale une parcelle classée forêt domaniale du littoral sous gestion de l'ONF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de zonage du PPRn de Saint-Louis indique la présence d'une faille le long de la plage de Moustique (décrochement de la Barre de l'île). La zone de projet est concernée par un aléa inondation faible à moyen et par un aléa cyclonique fort (risque de submersion marine). La zone comporte également un aléa liquéfaction fort. En arrière du projet, la zone de la Barre de l'île est marquée par un aléa mouvement de terrain faible à moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront réduites à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations liées à la présence des engins de chantier seront limitées à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront cantonnés à la phase diurne. En phase exploitation, ni la RD205 ni le belvédère ne seront éclairés.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le reprofilage du talus et la reprise des enrochements impliqueront l'évacuation de matériaux vers une filière agréée. Il s'agit de matériaux de nature principalement minérale (blocs calcaires, structure de l'ancienne chaussée de la RD205) considérés comme non dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les protections en enrochements impactent fortement le patrimoine, à fortiori sur des sites de grande qualité comme la plage de Moustique. La limitation des enrochements à une hauteur de 2 m ainsi que les plantations en pied et sur la partie haute du talus masqueront progressivement l'ouvrage minéral pour une intégration optimale. À terme, un gain peut être attendu par rapport à la situation actuelle où le caractère très érodé du talus nuit à l'esthétique du site. Le site de travaux est inclus dans la zone de forte sensibilité archéologique de Vieux-Fort (arrêté du 29 juin 2015).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures destinées à atténuer les effets négatifs du projet sur l'environnement ont été évoquées dans les paragraphes précédents. Elles comportent :

- la renaturation d'une bande forestière littorale sur la partie haute du talus, au-dessus des enrochements ;
- la plantation d'une banquette végétalisée en pied d'enrochement ;
- la réorganisation du stationnement selon des modalités plus respectueuses du site ;
- l'aménagement d'un belvédère panoramique permettant de maîtriser la fréquentation de ce site attractif pour sa fenêtre visuelle sur l'océan et le relief de la Basse-Terre ;
- la réalisation des travaux en journée uniquement, entre décembre et mars pour les étapes les plus perturbatrices (réalisation des enrochements) donc en dehors de la période principale de ponte des tortues marines.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de protection de la RD205 contre l'érosion marine porté par le Conseil Départemental est fortement orienté dans le sens d'une prise en compte maximale des enjeux écologiques et paysagers du site. Les mesures proposées à cet égard sont ambitieuses et comportent une dimension expérimentale extrêmement valorisable dans le cadre de projets futurs. En effet, les sites où l'érosion du trait de côte est intense sont nombreux en Guadeloupe. En outre, l'ensemble de ces mesures seront définies et détaillées dans le dossier Loi sur l'eau qui sera présenté pour la réalisation du projet. Ce dossier présentera également une analyse du milieu marin à proximité du projet et les mesures qui seront prises en adéquation avec les enjeux identifiés. Au regard de la volonté d'intégration du projet à son environnement exprimée par le Maître d'ouvrage, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 5 : Palettes végétales retenues pour le talus forestier et la banquettes en pied d'enrochement	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 6 : Notice paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 7 : Étude des communautés marines	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

**David
DELV
ER** 
Signature numérique de
David DELVER
Date :
2025.05.22
20:41:18 -04'00'

Signature du (des) demandeur(s)